

» mais on m'a condamné à perdre mon corps et mon âme,  
 » on n'a pas eu pitié de moi, et on a refusé de croire à la sin-  
 » cérité de mon opposition. Aussi ne m'accusez pas d'une  
 » faute dont je ne suis pas l'auteur, mais la victime; et si les  
 » canons qui défendent d'élever un laïque au patriarcat ont  
 » été violés dans mon élection, que la faute retombe sur les  
 » vrais coupables.

» L'empereur m'a menacé de son autorité, et j'ai subi sa  
 » volonté : après avoir résisté avec courage, j'ai accepté avec  
 » résignation pour éviter une révolution, et j'ai fait à ma pa-  
 » trie le sacrifice de ma liberté.

» Enfin aujourd'hui je suis patriarche comme Dieu l'a  
 » voulu; je déclare donc à votre béatitude que je défendrai  
 » les droits de mon siège; et, au nom de tout le clergé de  
 » Constantinople, je repousse les prétendus canons que vous  
 » alléguiez contre mon élection. Nos pères, de tout temps, ont  
 » ordonné des évêques qui sortaient de l'état laïque, et  
 » n'ont pas supposé qu'ils manquaient en cela aux saintes  
 » règles de l'Église d'Orient.

» Que chacun de nous garde religieusement les coutumes  
 » de ses ancêtres. A Rome, vos prêtres ne contractent plus  
 » d'unions légitimes, et entretiennent publiquement plusieurs  
 » concubines; à Constantinople, nous permettons au contraire  
 » à nos prêtres de choisir une épouse, et de vivre saintement  
 » dans les liens du mariage. Ce n'est pas l'habit qu'ils por-  
 » tent, ni la longueur du temps passé dans l'hypocrisie des  
 » séminaires, qui rendent les hommes dignes de l'épiscopat,  
 » mais ce sont les lumières de l'esprit et la pureté des mœurs.  
 » Je ne dis pas ces paroles pour ma défense, parce que je re-

» connais n'être qu'ignorance et impureté; je veux seulement  
 » rappeler à votre béatitude les exemples de Taraise, mon  
 » grand-oncle, de Nicéphore, et de saint Ambroise, la gloire  
 » de nos contrées, qui a composé de sublimes ouvrages sur la  
 » religion du Christ.

» Vous n'avez point condamné saint Nectaire et saint Am-  
 » broise, dont l'ordination avait été confirmée par un concile  
 » œcuménique; cependant ces deux saints personnages étaient  
 » laïques avant leur élection, et ils n'avaient pas même été  
 » baptisés lorsqu'ils furent élevés l'un et l'autre à la dignité  
 » épiscopale. Je ne parlerai point de Grégoire de Nazianze, le  
 » père de la théologie, ni des nombreux évêques que l'Église  
 » honore, et à qui le clergé romain n'a jamais reproché d'avoir  
 » été élus comme nous l'avons été nous-même, suivant la  
 » coutume observée en Orient.

» Mais afin de satisfaire à la demande de votre sainteté,  
 » et pour établir, autant que notre pouvoir nous le permet-  
 » tra, la concorde entre votre siège et le nôtre, j'ai dé-  
 » fendu en plein concile qu'à l'avenir aucun laïque ou moine  
 » ne fût ordonné évêque sans avoir passé par tous les ordres  
 » et degrés ecclésiastiques. Nous serons toujours prêt à dé-  
 » truire tous les sujets de divisions entre les deux Églises;  
 » mais nous ne pouvons censurer nous-même l'usage d'après  
 » lequel nous avons été déclaré patriarche, ce qui eût été  
 » une injure grave pour les Pères qui nous ont choisi.

» Plût à Dieu que l'Église de Constantinople eût observé de  
 » tout temps les usages de l'Église latine! j'aurais évité les  
 » douleurs dont je suis accablé en me voyant environné d'im-  
 » pies qui offensent le Christ dans ses images, ou qui renient

» en lui les deux natures, et blasphèment contre le quatrième  
» concile.

» Nous avons excommunié ces prêtres coupables dans le sy-  
» node auquel vous avez assisté par vos légats; et nous aurions  
» même suivi toutes les instructions que vous nous donniez, si  
» l'empereur ne s'était opposé à notre volonté. C'est encore  
» par ses ordres que nous avons refusé de rétablir votre juri-  
» diction sur les Églises d'Illyrie et de Syracuse; il s'agit dans  
» cette grave question de limites de territoires qui concer-  
» nent les affaires du gouvernement temporel; et malgré tout  
» mon désir de vous être agréable, je n'ai pu obtenir aucune  
» concession du prince.

» Quant à moi, je voudrais rendre à Saint-Pierre tout ce  
» qui lui appartient, et même lui céder encore une partie  
» des anciennes dépendances du siège que je dirige, car j'au-  
» rais une obligation infinie à celui qui me soulagerait de  
» mon fardeau. Je suis bien loin de refuser les droits qui ap-  
» partiennent à un autre évêque, et surtout à un Père tel que  
» vous, qui les réclamez par la voix de saints légats dont  
» la prudence, la douceur et les lumières sont semblables  
» à celles des disciples de Jésus-Christ.

» Nous espérons que votre béatitude sera entièrement in-  
» struite par eux de la vérité des événements qui se sont pas-  
» sés à notre élection. Nous les avons reçus avec les honneurs  
» que méritaient des ambassadeurs envoyés par vous, et aux-  
» quels nous voulions prouver tout l'attachement que nous  
» portons à votre sainteté; nous vous supplions d'en agir de  
» même à notre égard, et d'accueillir favorablement nos dé-  
» légués.

» Nous sommes charmé que les fidèles s'empressent d'aller  
» baiser vos pieds; mais nous vous ferons observer que ce  
» zèle encourage les adultères, les incestes, les vols, les homi-  
» cides, et que les crimes sont bien plus nombreux depuis  
» que les coupables peuvent se dérober au châtement par un  
» pèlerinage à la ville sainte. »

Les lettres de l'empereur et de Photius, ainsi que les actes du concile de Constantinople, confirmèrent au pontife la trahison de ses légats; profondément irrité de leur infidélité, il assembla les évêques de l'Église romaine, et en présence de Léon, ambassadeur de Michel III, il déclara que les envoyés du saint-siège n'avaient point reçu d'instructions pour approuver la déposition d'Ignace ou l'élection de Photius; et qu'en vertu de l'autorité qu'il avait reçue de saint Pierre, il désapprouvait tout ce qui avait été fait en son nom dans cette assemblée, et qu'il ne consentirait point à ratifier les engagements de ses légats. Léon quitta aussitôt la ville sainte, et vint porter cette réponse à la cour de l'empereur: alors l'Église grecque résolut de se séparer pour jamais de l'Église latine.

Quelques mois après cette rupture, Rome fut scandalisée par une nouvelle accusation d'inceste intentée contre le diacre Hubert, qui avait été surpris la nuit dans la chambre à coucher de la reine Thietherge, sa sœur, épouse du roi Lothaire. Hubert avait déjà encouru les censures ecclésiastiques sous le pontificat de Benoît III; mais la mort subite du pontife avait empêché la confirmation du jugement. Dans cette dernière circonstance, la reine elle-même ayant avoué son crime, avait été renfermée dans un couvent pour attendre

la décision que les évêques du royaume devaient prononcer contre elle. La princesse, redoutant les effets de la vengeance de Lothaire, s'échappa de cette retraite et s'enfuit avec son frère Hubert dans les états du roi Charles le Chauve, dont elle devint la maîtresse. Ensuite cette femme impudique osa envoyer des ambassadeurs au pape pour se plaindre du jugement qui avait été rendu contre elle par les évêques français.

De son côté Lothaire, craignant que la reine ne soulevât contre lui la colère du saint-père, s'empressa d'envoyer à Rome Teutgaud, métropolitain de Trèves, et Halton, chef du clergé de Verdun, avec des lettres de créance de tous les évêques de son royaume, qui affirmaient n'avoir prononcé encore aucune sentence contre Thietberge, mais seulement lui avoir imposé une pénitence après la confession publique qu'elle avait faite de son crime. Ils priaient en même temps le pontife de ne pas se laisser surprendre par les ruses de cette reine incestueuse et de son abominable frère, mais de lire attentivement les deux lettres que les princes Lothaire, et Louis, son oncle, lui adressaient par leurs envoyés.

Les deux rois se plaignaient également de Charles le Chauve, et suppliaient le saint-père de se rendre dans les Gaules, à l'exemple de ses prédécesseurs, pour maintenir la foi des traités, en menaçant le prévaricateur des censures de l'Église. Nicolas était déjà sous l'influence de Thietberge, dont la beauté ou les présents avaient séduit tous les prélats de la cour de Rome; un synode se rassembla en effet; mais la reine fut déclarée innocente, et le roi de Lorraine fut condamné à reprendre sa femme, sous peine d'excommunication.

La même année, un nouveau concile fut convoqué par le pape pour s'occuper d'une accusation d'adultère intentée contre la belle Ingeltrude, fille du comte Matfrid et épouse du comte Boson de Lombardie, dont elle avait volé les trésors avant de s'enfuir avec son amant. L'infortuné mari avait pardonné à cette épouse coupable, et employait toutes les voies de la douceur pour la ramener auprès de lui; mais enfin toutes ses avances ayant été repoussées, il s'était adressé au saint-père et l'avait supplié d'user de toute son influence pour contraindre cette femme criminelle à revenir au sentiment de ses devoirs.

Nicolas, cédant aux prières de Boson, réunit à Milan un concile où Ingeltrude fut citée à comparaître, faute de quoi l'assemblée, dans un délai fixé, devait la déclarer excommuniée. En effet, la comtesse ayant refusé de paraître devant le synode, fut condamnée par le pape comme adultère et retranchée de la communion des fidèles.

Mais l'anathème ne produisit pas un meilleur résultat que les exhortations; lorsque le décret du saint-père lui eut été présenté, elle le jeta au feu en riant, et dit aux envoyés: « Si » votre pape Nicolas veut rassembler des synodes pour rendre » les femmes fidèles et empêcher les adultères, je vous déclare qu'il perdra son temps et son latin; il ferait mieux de » réformer les mœurs abominables de son clergé et d'extirper la sodomie de sa propre maison. »

Le saint-père, rendu furieux par les sarcasmes d'Ingeltrude, écrivit aux évêques de Lorraine pour les réprimander de leur négligence et pour leur enjoindre de chasser cette femme maudite; leur déclarant que si elle refusait de re-

joindre son mari, ils devaient l'excommunier une seconde fois et la chasser de leur diocèse, sous peine d'être eux-mêmes anathématisés et déposés. Il adressa en même temps une lettre au roi Charles le Chauve, le priant de contraindre son neveu Lothaire à renvoyer cette femme criminelle de ses états, et d'employer même la voie des armes, s'il refusait d'obéir aux ordres du saint-siège. Les menaces et les foudres ecclésiastiques échouèrent devant l'opiniâtreté d'Ingeltrude; la belle adultère se retira auprès de l'évêque de Cologne, avec lequel elle entretenait publiquement des relations coupables.

Une affaire plus importante pour les intérêts de la cour de Rome que celle d'Ingeltrude, vint alors occuper toute l'attention du saint-père. Jean, métropolitain de Ravenne, prélat d'une fermeté remarquable, entreprit de rétablir l'indépendance de son siège, et remplaça tous les prêtres qu'il supposait être les créatures du pape, par de jeunes ecclésiastiques dévoués à sa personne.

Anastase affirme que l'archevêque s'emparait des biens des églises, usurpait les patrimoines de Saint-Pierre, s'en attribuait les revenus, déposait, sans jugement canonique, les prêtres et les diacres de son clergé, et qu'il les faisait jeter en prison, pour les contraindre à renier l'obéissance qu'ils devaient au saint-père.

Nicolas le fit citer trois fois à comparaître au concile qu'il venait de convoquer pour le juger; mais l'archevêque ayant refusé de se rendre dans l'assemblée et même de se faire représenter, le saint-père déclara le métropolitain déposé de son siège et excommunié. Jean adressa ses réclamations à l'empereur, et obtint que des ambassadeurs français l'accom-

pagneraient à Rome pour justifier sa conduite. La protection du faible monarque fut inutile, le pape corrompit par de riches présents les envoyés de Louis II, qui lui abandonnèrent le métropolitain de Ravenne; et le malheureux prélat, se voyant à la merci de son ennemi, consentit à renouveler l'acte de soumission de son diocèse; il prêta serment de fidélité et d'obéissance sur la croix et sur l'Évangile, et le lendemain il se rendit dans l'église de Latran, où il se justifia par serment des crimes dont il était accusé.

Le saint-père le reçut ensuite à sa communion, lui permit de célébrer la messe, et le jour suivant il le fit asseoir au concile, où Nicolas rendit un décret en ces termes : « Nous ordonnons à l'archevêque Jean de venir chaque année à Rome renouveler le serment d'obéissance qu'il nous a fait, et nous lui défendons d'ordonner, sans une autorisation de notre siège, les évêques de l'Émilie et les suffragants de Ravenne; nous lui faisons également défense de rien de mander à ses prêtres qui soit contraire aux canons ou aux privilèges de notre siège, et de ne point se mettre en possession des biens des clercs et des laïques, à moins qu'ils ne lui soient adjugés juridiquement par l'autorité de l'Église romaine. » Jean eut ensuite la permission de retourner à Ravenne.

Mais le pontife désirant se venger de l'empereur, qui avait protégé le métropolitain, feignit d'avoir reçu de Dieu, dans une révélation, l'ordre d'appeler Charles le Chauve à l'empire à la place de Louis II; et il engagea le roi de France à enlever le sceptre à son frère, lui promettant de sanctifier l'usurpation. Cette affaire n'eut aucune suite pour le moment;

néanmoins, dans les actes du couronnement du monarque français publiés par Pithon, il est dit que le pape Jean VIII, successeur de Nicolas, avait appuyé son décret sur ce que Dieu lui-même avait désigné Charles le Chauve comme empereur, dans une vision qui était apparue au pontife Nicolas.

La séparation de Thietberge et de Lothaire n'était point encore terminée et soulevait un grand scandale dans l'état et dans l'Église; pour le faire cesser, le prince envoya à Rome deux seigneurs de sa cour chargés de remettre au pontife les actes d'un concile dans lequel les évêques de Lorraine avaient autorisé le monarque à répudier son épouse criminelle et à contracter une nouvelle union avec Waldrade. La stupidité des princes était alors si grande, qu'ils n'osaient rien entreprendre sans en avoir reçu l'autorisation de la cour de Rome! En conséquence, le monarque suppliait le pontife de nommer des légats qui décideraient sur cette grave question avec les évêques de son royaume.

Nicolas répondit qu'il enverrait ses délégués pour ordonner la convocation d'un synode, mais qu'en attendant il défendait aux clercs et aux laïques, quel que fût leur rang, de prendre jusqu'à cette époque aucune décision en faveur de Waldrade contre la reine. Quelques mois après il députa à la cour de Lorraine, Rodoaldé, évêque de Porto, le même ecclésiastique qui avait été son légat à Constantinople, et Jean, prélat de Cervia, dans la Romagne. Il écrivit également au prince Louis le Germanique et aux deux rois, oncle et neveu de Lothaire, pour qu'ils envoyassent chacun deux évêques de leurs royaumes, afin d'être représentés dans le concile qui devait examiner la cause de Thietberge.

Nicolas ordonnait à l'empereur Louis II de prendre ses mesures pour que les légats fussent en sûreté dans les états de Lothaire, son frère; et dans ses lettres aux évêques des Gaules et de la Germanie, il les pria de se rendre à Metz, lieu fixé pour le concile, et les excitait contre le roi, en les engageant à punir sévèrement ce monarque de son manque d'égards envers le saint-siège.

Nous remarquons dans la politique du saint-père une contradiction d'autant plus surprenante, qu'il se déclarait le protecteur d'une reine incestueuse, dans le moment même qu'il excommuniait la femme adultère de Boson. Du reste la cour de Rome avait dans toute la chrétienté une réputation de simonie telle, qu'on disait publiquement qu'avec de l'argent on était toujours assuré d'obtenir la protection des papes. L'aventure suivante vint donner une nouvelle force à cette réputation d'avarice si justement acquise au saint-siège.

Un comte de Flandre nommé Baudoin, épris des charmes de Judith, fille de Charles le Chauve, avait eu l'audace d'enlever cette princesse à Senlis, et s'était enfui avec elle dans ses états. Des troupes furent aussitôt envoyées contre les fugitifs; mais le comte les ayant mises en déroute, put braver impunément le monarque français. Charles, doublement irrité de sa défaite et du rapt de sa fille, eut alors recours au pape, qui anathématisa Baudoin. La terreur qu'inspiraient les foudres de l'Église obligea le ravisseur, qui n'avait pas craint les armes d'un puissant monarque, à se soumettre immédiatement aux ordres de Nicolas. Il se rendit à Rome avec sa jeune femme pour implorer la protection de Saint-Pierre,